

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 7 SEPTEMBRE 2023 à 18h00

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 7 septembre, le conseil municipal de Saint-Julien-en-Vercors dûment convoqué le vendredi 1er septembre 2023, s'est réuni à dix-huit heures en session ordinaire dans la Salle de la mairie de Saint-Julien-en-Vercors.

Membres en exercices: 9

Présents : 7

Présidence: FILLET Pierre-Louis,

Conseillers municipaux: BAUDRIER Marie-Odile, THIAULT Claudine, MILLON Gabin, BERTHUIIN Joël, CHATELAN Françoise, BARTHE Touria

Excusée: REIN Murielle

Absent: DROGUE Christophe

Nombre de votants: 7

Secrétaire de séance: BAUDRIER Marie-Odile

Autres personnes présentes: Mme BLANC Patricia, M PORCHER Yves et LEONARD Maylis (secrétaire de mairie)

Ordre du jour :

1 Approbation du Procès Verbal du conseil municipal du 6 juillet 2023

2 Budget

Décision modificative Ajustements en fonctionnement et en investissement sur le budget communal

3 Ecole

Projet "Notre école faisons la ensemble"

4 Fonctionnement du conseil municipal

Point sur les commissions municipales

Réunions mensuelles des élus du conseil municipal

Calendrier 2024 des conseils municipaux

Commémoration 18 mars 1944

Groupe de travail Fête du Bleu 2024

5 Bâtiments et terrains communaux

Travaux sur la toiture de la mairie

Toiture bâtiment ancienne Poste

Rénovation appartements du Presbytère

Restructuration du cimetière

Aménagement place de l'Eglise

Dynamisation du village appel à projet centres-villes et villages

Matériel stocké dans la Grange

6 Urbanisme

Carte communale

Dévoisement de voirie à La Matrassière

Hameau de la Martelière: modification du parcellaire cadastral

Projet d'acquisition parcelle A 386

7 Téléphonie

Antenne Orange

8 Eau assainissement

Schémas directeurs

9 Intercommunalité

Optimisation de la collecte des déchets

10 Points divers

Terrain de Boules

Réutilisation des décorations de Caméra en Campagne

Ambroisie

Pierre-Louis Fillet ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, par conséquent la séance de ce conseil municipal peut se tenir.

1 Approbation du Procès Verbal du conseil municipal du 6 juillet 2023

Le procès verbal du conseil municipal du 6 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

2 Budget

Décision modificative Ajustements en fonctionnement et en investissement sur le budget communal

Il s'agit de voter d'une part un ajustement en fonctionnement d'un montant de 246 euros au compte 7391118 pour un prélèvement suite à l'augmentation du taux de la Taxe d'Habitation voté par la commune entre 2017 et 2019 et d'autre part de budgétiser en investissement au compte 231 le montant pour les travaux sur la toiture de la mairie. Pour rappel les travaux représentent un montant de 43 862.70€ TTC subventionnés sur le montant HT à 60% par le département et à 20% par la région. Après en avoir délibéré les élus valident l'ajustement sur le budget principal.

3 Ecole

Projet "Notre école faisons la ensemble"

Les Maires et Adjointes à l'éducation ont été invités à une Visio conférence le 19 juillet 2023 avec l'Inspecteur d'Académie à l'initiative de l'AMF 26. Le thème de cette rencontre: le projet: « Notre école, faisons là ensemble".

Dans le cadre du "Conseil National de la Refondation", initié en septembre 2022 par le Président de la République, des financements sont disponibles pour financer des projets pédagogiques des écoles. Marie-Odile Baudrier a participé à cette visioconférence et a pu avoir des éclairages sur ce dispositif.

Notre école, faisons là ensemble.

La concertation initiale

1 Sous la responsabilité de la directrice d'école les discussions associent les personnels, les parents, la commune.

Objectif: faire émerger des idées d'évolution ou de transformation.

2 L'élaboration d'un projet d'école « au service de la réussite des élèves »

L'école élabore un projet pédagogique.

Cahier des charges sur « trois dimensions fondamentales (excellence, égalité, bien-être) »

Etablir un plan d'action permettant de le réaliser.

3 Etablir le dossier pour obtenir le soutien financier (Fonds d'innovation pédagogique).

Ce soutien peut être sollicité à tout moment. Pas de contrainte de calendrier. Le dispositif est en place jusque fin 2026. Le financement est versé à la mairie.

C'est un dispositif souple, les projets peuvent être très divers, pas de limites au financement.

A faire: Programmer une rencontre avec la directrice d'école

Concernant la rentrée, celle-ci s'est bien passée sur les deux communes. Il y a 25 enfants à l'école maternelle et 41 enfants en primaire. L'accueil du périscolaire du matin s'est mis en place avec une moyenne de 5 enfants sur la première semaine.

4 Fonctionnement du conseil municipal

Point sur les commissions municipales

Sans objet pour ce conseil.

Réunions mensuelles des élus du conseil municipal

- Les réunions mensuelles des élus du conseil auront lieu le 3e lundi de chaque mois à 8h30 en mairie. Pour 2023, les lundis 18 septembre, 16 octobre, 20 novembre et 18 décembre.
- La date de la réunion bilan du conseil municipal se tiendra le vendredi 6 octobre à 18h00.

Calendrier 2024 des conseils municipaux

- Les dates des conseils municipaux 2024 les jeudis à 18h00 sont les suivantes: Jeudi 11 janvier, jeudi 8 février, jeudi 7 mars, jeudi 4 avril, jeudi 16 mai, jeudi 13 juin, jeudi 11 juillet, jeudi 5 septembre, jeudi 3 octobre, jeudi 14 novembre et jeudi 5 décembre.
- La date choisie pour la cérémonie des vœux est le samedi 13 janvier 2024

Commémoration 18 mars 1944

La date retenue est le dimanche 17 mars 2024, les institutrices de Saint-Julien et Saint-Martin ont donné leur accord pour s'associer à cette commémoration.

Groupe de travail Fête du Bleu 2024

Il n'y aura pas de fête du Bleu en 2024 aucune commune de la Drôme ne s'étant portée candidate. Le PNRV propose la désignation de représentants parmi les élus du territoire pour participer à un travail collectif sur l'avenir de la Fête du Bleu.

5 Bâtiments et terrains communaux

Travaux sur la toiture de la mairie

Les travaux prévus de réfection de la couverture de la mairie, ont été réalisés durant l'été par l'entreprise Bourguignon. Le SDED doit intervenir prochainement pour la remise en place du luminaire en façade de la mairie.

Toiture bâtiment ancienne Poste

L'entreprise Bourguignon s'est rendue sur place durant l'été. Elle va intervenir pour colmater une gouttière et fournir à la commune un devis pour la rénovation complète de la couverture.

Rénovation appartements du Presbytère

Il reste à poser la porte dans l'appartement du rez-de-chaussée et le volet roulant dans l'appartement à l'étage. Concernant la rénovation complète de l'appartement du rez-de-chaussée, M Le Maire doit reprendre contact avec le locataire.

Restructuration du cimetière

Avant de se décider le Maire et les adjoints souhaitent rencontrer le représentant de la société Finalys.

Aménagement place de l'Eglise

Les élus vont organiser une rencontre avec les riverains de la place de l'Eglise et de Ponson, afin d'étudier un réaménagement de la place. Le stationnement actuel rend très souvent la circulation problématique autour de la place.

Dynamisation du village appel à projet centres-villes et villages

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projet centres-villes et villages avait été déposé en 2019. A l'époque le conseil municipal après en avoir délibéré avait autorisé Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature avant le 30 juin 2019 et avait approuvé ce dossier de candidature.

Pour rappel cet appel à projet a pour but:

- pour les habitants: créer et renforcer les liens, améliorer le cadre de vie, proposer des services adaptés, faciliter et accroître les activités culturelles et éducatives (espace de vie social, marché,...)
- pour les associations: soutenir les activités, regrouper et mutualiser les locaux, coordonner les activités publiques,...
- pour l'économie: développer les possibilités d'installation d'artisans et de commerces, renforcer les activités touristiques,...

Monsieur le Maire propose à présent de valider le document d'appel à projets.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents:

- VALIDE le document d'appel à projets centres-villes et villages.
- AUTORISE M le Maire à signer la convention cadre pluriannuelle Dispositif "Centres-villes et villages" et tout document afférent au dispositif de l'appel à projets.

Matériel stocké dans la grange

Il est important d'anticiper avant le début des travaux une solution pour entreposer tout le matériel actuellement stocké dans la grange, (trouver une grange privée, louer des containers...)

6 Urbanisme

Carte communale

Le sujet sera approfondi lors de la réunion bilan du conseil début octobre.

Dévoisement de voirie à la Matrassière

Concernant ce projet il est nécessaire de faire passer un géomètre pour numérotter les parcelles impactées.

Les formalités à prendre seront les suivantes :

- une délibération pour déclasser la voie publique;
- un constat de non opposition par rapport à l'utilisation pendant 2 mois;
- un enquête publique : modalités à préciser par la notaire;
- une deuxième délibération pour acter la cession de l'ancienne voie. Le scénario privilégié est un échange de parcelles entre la commune et les propriétaires;
- échanges à l'euro symbolique.

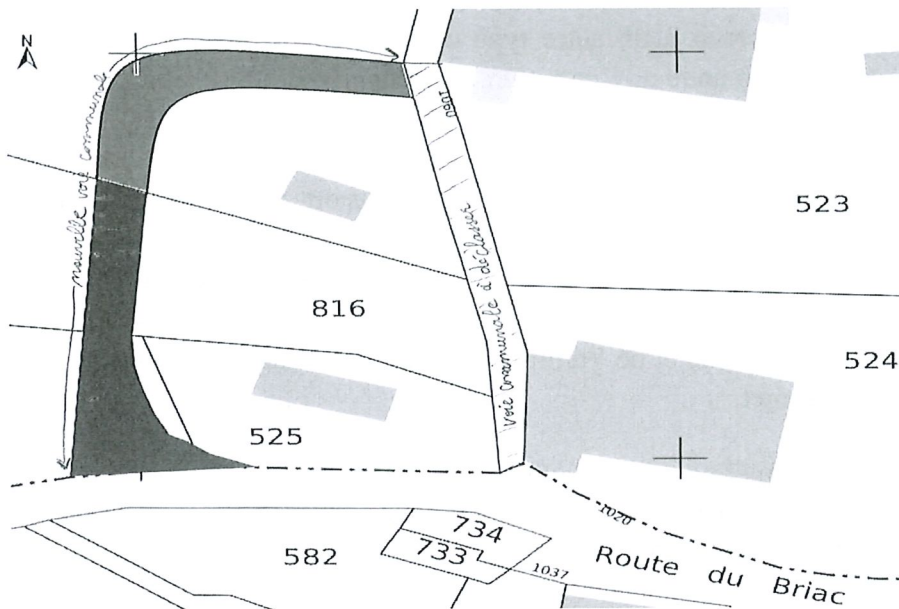
Il y aura deux actes différents car deux propriétaires distincts. Le coût maximum pour les deux actes sera de 1 000€.

Le montant des travaux pour réaliser la nouvelle route s'élève à 6 000 euros, montant qui sera divisé entre les 3 propriétaires participants.

Se pose le problème soulevé par le département, des conditions de visibilité au débouché sur la RD612 avec ce nouveau tracé.

M le Maire doit aussi rencontrer les propriétaires riverains suite à une crainte exprimée quand à la possible arrivée d'eaux pluviales sur leurs parcelles en provenance de la future voirie.

Par ailleurs une canalisation d'eau passe sous la route qui sera désaffectée, il faudra donc mettre en place une servitude.



Hameau de la Martelière: modification du parcellaire cadastral

A la demande de l'office notarial de Villard-de-Lans en charge du dossier, il a été demandé au cabinet Sintegra l'original du document d'arpentage dressé en son temps par le géomètre Guy Mouraret ainsi que tous documents qui auraient pu être établis à l'époque. La réponse du Cabinet Sintegra indique qu'il est normal que la commune n'ait que des copies en sa possession, en effet en 2005 l'original était systématiquement adressé au service du cadastre. L'office notarial est dans l'attente du retour du service des hypothèques et selon les éléments obtenus pourra dire à la commune si une délibération peut être prise en l'état ou s'il faut un plan de division réalisé par un cabinet de géomètres.

Projet d'acquisition parcelle A 386

Ce point du jour est reporté à un conseil municipal ultérieur.

7 Téléphonie

Antenne Orange

La commune doit relancer le consultant en charge du projet pour savoir quand sera installé le nouveau mat étant donné que la déclaration préalable de travaux a été accordée.

8 Eau assainissement

Schémas directeurs

Les élus ont validé les trois rapports des schémas directeurs durant l'été. Le bureau d'Etudes doit à présent adresser à la commune, les plans papier définitifs et le logiciel de cartographie. La commune fera le point avec l'AMO pour solder les aspects financiers.

9 Intercommunalité

Optimisation de la collecte des déchets

Les bacs gris dans les hameaux doivent être supprimés dans le courant du premier semestre 2024. Se pose le problème du hameau des Granges à savoir si le point de collecte sera supprimé ou non. Plus généralement il y a un problème de qualité du tri et des dépôts sauvage notamment au point de tri du tennis. Se repose la question d'un regroupement de tous les bacs de tris en un seul point sur le parking nord.

10 Points divers

Terrain de boules

Murielle Rein et Claudine Thiault ont rencontré des membres de l'amicale le 9 août dernier. Les réponses de l'Amicale aux différentes questions posées par les élues sont les suivantes:

- Un terrain de longue ne peut pas servir à un autre type de jeu car il nécessite une surface parfaite et lisse qui se travaille et demande de l'entretien. La pétanque n'a pas besoin d'un sol lisse et abîmerait la surface de jeu.
- L'Amicale maintient depuis longtemps un lien social fort entre les membres du club, notamment depuis la mise en sommeil du club des Jonquilles et tous ont plaisir à s'y retrouver.
- L'exemple des terrains de La Chapelle en Vercors a été cité, ces terrains au centre du village, sont protégés par des barrières et non accessibles aux non-usagers, comme à Saint-Julien.
- Il serait tout à fait possible et intéressant de prolonger le terrain à l'Est, pour créer un terrain de pétanque, qui amènerait de la dynamique et de l'ambiance au lieu. A charge, pour les joueurs de pétanque de s'occuper de ce projet.

Réutilisation des décorations de Caméra en Campagne

Des crayons de couleur ont été réalisés avec des piquets de clôture pour Caméra en Campagne, il est proposé de les réutiliser pour les installer dans le jardin.

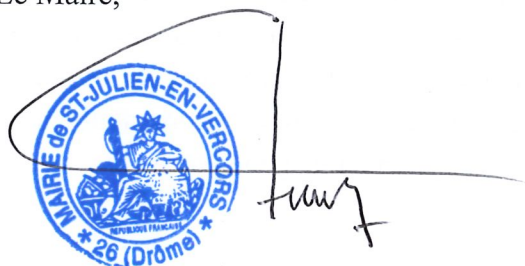
Ambroisie

Il ya eu plusieurs signalements de la présence d'ambroisie. Celle -ci a été fauchée le long de la route départementale, elle doit encore être fauchée le long d'une route communale.

La séance est levée à 20h45 la secrétaire de séance

Le Maire,

La secrétaire de séance, Marie-Odile Baudrier



A handwritten signature in black ink, which appears to be "M. Baudrier", written in a cursive style.